

L'indépendance des juges est le fruit de luttes de plusieurs siècles. Notre propre histoire montre combien nos pères ont fait d'efforts et de sacrifices pour l'introduction de ce principe en Canada, lorsqu'il était reconnu et consacré déjà depuis longtemps en Angleterre.

Dans toutes les questions où l'intérêt du pouvoir existant serait en jeu et celles où les préjugés populaires seraient dominants ou en présence, où serait la garantie de l'indépendance de ces juges d'occasion qui attendraient de la faveur ministérielle ou populaire l'espérance de leur nomination définitive ?

Dans tous les pays libres où l'on apprécie la valeur de la liberté, on environne la magistrature d'inviolabilité et d'inaccessibilité à tout espoir ou possibilité d'influence ; et le plan projeté ajoute à la judicature un nombre considérable de juges qu'on met dans une position où l'indépendance ne peut exister, et où ils restent soumis à toutes les séductions du pouvoir et à toutes les influences des passions populaires.

Lorsque vous aurez introduit ce système de juges en expectative, investis du pouvoir de décider concurremment avec les juges réguliers, il n'y aura qu'un pas à faire pour transférer leur nomination, du corps indiqué par la commission, au gouvernement, et avec quelques légères modifications, vous pourrez avoir un tribunal composé exclusivement de ces juges dépendants, tant en cour de première instance qu'en cour d'appel.

L'indépendance judiciaire est la pierre angulaire de nos libertés, et si l'on veut les assurer et les maintenir, il faut veiller à ce qu'aucune atteinte, même la plus insignifiante, soit sanctionnée ou même tolérée. Ce n'est qu'à cette extrême jalousie de ses droits constitutionnels que le peuple anglais est redevable de la liberté dont il jouit ; et jamais, en Angleterre, on ne voudrait accepter, sous aucune condition, des juges dont la position dépendrait en aucune manière de la volonté du pouvoir.

Il n'y a aucune raison d'introduire un principe aussi dangereux, lorsqu'il n'existe aucune cause pour nous de l'ac-